



## Dossier de présentation de la société

Mai 2025



La société

Nos compétences

Nos prestations

Nos clients

Nos coordonnées



améten  
expertises environnementales



## PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

## PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ



Améten est un bureau d'études basé en Auvergne-Rhône-Alpes, en Nouvelle-Aquitaine, en Pays de la Loire et en PACA, intervenant à l'échelle nationale, spécialisé dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement.

Nous accompagnons les collectivités locales, les administrations, les entreprises privées et les sociétés d'économie mixte dans la réalisation de leurs projets.

La structure de la société, importante mais à taille humaine, permet de répondre avec réactivité et transparence à vos préoccupations en proposant un service de qualité, en respectant les délais et en optimisant les coûts.

Notre équipe pluridisciplinaire mettra à votre service son expertise et restera à votre écoute tout au long de la réalisation de vos projets.

Par ailleurs, Améten intervient dans des projets de coopération internationale et d'aide au développement, relevant de ses domaines de compétences, dans plusieurs pays d'Afrique.

Nos compétences :



Environnement juridique, urbanisme et foncier



Milieux aquatiques



Sites et sols pollués



Milieux naturels



Suivi de chantier et AMO

# Présentation de nos activités

## PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

### NOTRE LOGO



Améten est un acronyme, signifiant : aménagement du territoire & environnement

Les couleurs :

Notre logo comporte 4 couleurs, correspondant à nos 4 pôles d'expertise :

- Le **vert** pour les milieux naturels
- Le **orange** pour les sites et sols pollués
- Le **bleu** pour les milieux aquatiques
- Le **gris** pour le suivi environnemental de chantier

Les formes :

Notre logo revêt une forme générale de rectangle, contenant les 4 blocs colorés de nos domaines d'intervention. Il présente trois angles droits symboles de la rigueur de nos expertises et un angle courbe témoin de l'indispensable souplesse vis-à-vis des exigences de nos clients. Enfin, le a, placé à l'intérieur, correspond à la première lettre du nom de notre société. Il relie les différents blocs pour souligner la force de l'interdisciplinarité que nous déployons au service des missions qui nous sont confiées.



Equipe en juillet 2023

# Présentation de nos activités

## NOTRE ÉQUIPE



améten

expertises environnementales

### SIEGE DE GRENOBLE



Ludovic LE CONTELLEC

Gérant  
*Directeur de projets  
environnement*



Swann  
BENAJSAS  
Chargé d'études  
*Hydraulique*



Ian JANET  
Chargé d'études  
*Environnement et  
agronomie*



Margaux  
FULCRAND  
Chargée d'études  
*Environnement*



Céline BRAJON  
Chef de Projet  
*Suivi  
environnemental de  
chantier*



Audrey MERLE  
Chef de projet  
*Hydraulique*



Claire THOMAS  
Cheffe de projet  
*Environnement*



Jessica  
BRUGGEMAN  
Chef de projet  
*Milieus naturels*



Diane ROBACH  
Chargée d'études  
*Milieus naturels*



Danaée COSTA  
Chargée d'étude  
*Environnement*



Guillaume SANCHEZ  
Chargé d'études  
*Environnement*



Nicolas  
GUILLERMAZ  
Chargé d'études  
*Milieus naturels*



Mélissa PLANET  
Cheffe de projet  
*Milieus naturels*



Emmanuelle  
VALENTIN  
Responsable  
administrative



Lina SCIBETTA  
Assistante administrative



Alix DIDON  
Chargée d'études  
*Milieus naturels*



Robin WOJCIK  
Chargé d'études  
*Milieus naturels*

# Présentation de nos activités

## NOTRE ÉQUIPE



améten

expertises environnementales

### ANTENNE DES PAYS DE SAVOIE



Justin AUDENINO  
Directeur de projet  
*Milieux aquatiques*



Emma CAMUS  
Chargée d'études  
*Sites et sols pollués*



Sylvain CLAPOT  
Chargé d'études  
*Environnement et SIG*



Maxime DUCLOS  
Chargé d'études  
*Flore*



Joni FORNER  
Chargé d'études  
*Hydraulique*



Alicia MERMILLOD-BLONDIN  
Responsable Antenne des Pays de Savoie  
*Sites et sols pollués*



Vincent RIGAUD  
Chargé d'études  
*Milieux naturels*



Hugo SAINT-LEGER  
Chargé d'études  
*Sites et sols pollués*



Chloé VALETTE  
Chargée d'études  
*Hydrologie et environnement*

### ANTENNE GRAND OUEST



Stéphanie KILLIAN  
Directrice de projets  
*Eau et environnement*



Robin POIZAC  
Chargé d'études  
*Sites et sols pollués et environnement*



Mathilde LE BOUILLE  
Chargée d'études  
*Eau et environnement*



### ANTENNE ATLANTIQUE



Samuel MAURICE  
Responsable de l'Antenne  
Atlantique  
*Juridique, environnement et  
foncier*



Anaïs BATAILLE  
Chargée d'études  
*Environnement et SIG*



Victor DELAY  
Chargé d'études  
*Milieux aquatiques*



Alexandre DESHAYES  
Chargé d'études  
*Hydraulique*



Emilie GOURIVEAU  
Chargée d'études  
*Environnement*



Sabina IRUNGARAY-  
LARRONDE  
Chargée d'études  
*Environnement*



Kilian PELON  
Chargé d'études  
*Milieux naturels*



Clélia RANCINANGUE  
Chargée d'étude  
*Environnement*



Sarah RUBIERO  
Chargée d'études  
*Environnement*

### ANTENNE MEDITERRANEE



Dylann ANGELIN  
Directeur de projet  
*Eau et environnement*



### ANTENNE DE LYON



**Delphine PAYS**  
Chef de projet, responsable  
Antenne de Lyon  
*Environnement et QEB*



**Pauline COGNARD**  
Chargée d'études  
*Hydraulique*



**Guillaume LAFONT**  
Chef de projet  
*Sites et sols pollués, suivi  
environnemental de chantier*



**Pauline LAURENT**  
Chargée d'études  
*Environnement*



**Gaspard MAGNIN**  
Chargé d'étude  
*Hydrogéologie*



**Erwan MICHARD**  
Chef de projet  
*Sites et sols pollués et  
environnement*



**Juliette MOINE**  
Chargée d'études  
*Environnement*



**Alexandre TOLA**  
Chargé d'études  
*Sites et sols pollués*



**Natacha VILLE**  
Chef de projet  
*Sites et sols pollués et  
environnement*



**Emilie VINAU**  
Chef de projet  
*Sites et sols pollués et  
environnement*



## DOMAINES D'ACTIVITÉ Compétences de l'équipe



### Les types d'opérations où nous intervenons

L'environnement étant à l'interface de la plupart des projets, l'équipe d'Améten peut intervenir dans le cadre de nombreux types d'opération, parmi lesquelles :

- Infrastructures linéaires : routier, ferroviaire, déplacements doux, transport d'énergie...
- Projets urbains : réaménagement de quartier, lotissement, projet immobilier, ZAC...
- Aménagement du territoire : PLU / Carte communale, SCOT...
- Projets industriels ou commerciaux : carrière, zone commerciale...
- Gestion/compréhension des espaces : marais, milieu montagnard, littoral, cours d'eau...

### Nos compétences

#### DOSSIERS REGLEMENTAIRES

- Etude d'impact et cas par cas
- Dérogation espèces protégées
- Loi sur l'eau
- Incidences Natura 2000
- Défrichement
- ICPE, DDAE
- Evaluation environnementale (PLU, PLUi...)
- Enquête publique, enquête parcellaire et DUP
- Bilan LOTI

#### ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'OEUVRE

- Maitrise d'œuvre eau et environnement
- AMO Environnement juridique et foncier
- Conseil, concertation et médiation
- Management et suivi environnemental (chantier et post projet)
- Contrôle extérieur
- Formation universitaire et professionnelle



### EXPERTISE TECHNIQUE

#### Environnement, juridique, urbanisme et foncier :



- Cadrage réglementaire
- Etude de faisabilité environnementale et pré-diagnostic
- Cartographie (SIG, bases de données, atlas...)
- Expertise foncière et juridique
- Compensation (milieu naturel et agricole)

#### Milieux aquatiques :



- Hydrologie, hydraulique fluviale et torrentielle, hydromorphologie, transport solide
- Hydrobiologie, ichtyologie, restauration de la continuité écologique
- Métrologie, prélèvements, diagnostic terrain
- Zones humides
- Gestion des eaux pluviales, assainissement
- Hydrogéologie

#### Sites et sols pollués :



- De l'étude historique au plan de gestion
  - Surveillance de la qualité des milieux
  - Assistance et Maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de sites pollués
  - Attestations ATTES-ALUR et ATTES-SECUR prévues par le Code de l'Environnement
- Le siège de Grenoble, les antennes de Lyon et des Pays de Savoie sont certifiés par le LNE (domaine A, ATTES-ALUR et ATTES-SECUR)



#### Milieux naturels :



- Diagnostic écologique (expertise habitat naturel - flore - faune)
- Plan de gestion ou de restauration de sites naturels
- Suivi naturaliste spécifique
- Programme de compensation de projet d'aménagement

#### Suivi de chantier et AMO :



- Assistance pour la passation des marchés (NRE, analyses, avis)
- Contrôle du respect des autorisations et exigences environnementales et de la bonne mise en œuvre des mesures
- Suivi, contrôle et reporting du système de management environnemental de chantier
- Expertise et conseil environnemental



améten  
expertises environnementales



## EXEMPLES DE PRESTATIONS



### Etudes d'impact

Depuis 2011, les études d'impact ont vu leur champ d'application élargi et les projets font l'objet d'une évaluation environnementale complète. Par notre expérience et notre savoir-faire, nous pouvons réaliser ces dossiers réglementaires pour de nombreux types d'opérations :

- ✓ Infrastructures routières et autoroutières (création ou élargissement de voie, bretelle d'autoroute, giratoire,...),
- ✓ Infrastructures ferroviaires (création ou extension de voie, aménagements de gare,...),
- ✓ Création de zone d'aménagement concerté (ZAC),
- ✓ Opérations urbaines (programme immobilier, aménagement de quartier,...),
- ✓ Ouvrages d'art (pont, passage grande faune,...),
- ✓ Canalisations et réseaux (gaz, transport/distribution d'énergie électrique,...),
- ✓ Défrichements,
- ✓ ...



### Dossiers loi sur l'eau

Depuis la loi sur l'eau de 1992, puis la LEMA de 2006, ces types de dossiers sont obligatoires pour autoriser un certain nombre de projets définis à l'article R214-1 du Code de l'Environnement. Nous pouvons réaliser ce type de prestations (dossiers soumis à déclaration ou autorisation) dans le cadre de multiples opérations, dont :

- ✓ Sondages, forages, puits ou ouvrage souterrain,
- ✓ Prélèvements permanents ou temporaires d'eau souterraine,
- ✓ Rejets d'eaux pluviales dans le sol ou le milieu naturel,
- ✓ Travaux ou interventions en cours d'eau,
- ✓ Plans d'eau,
- ✓ Assèchement/remblaiement de zone humide,
- ✓ Géothermie sur nappe,
- ✓ ...





### Dérogação espèces protégées

La préservation de la biodiversité prend une place de plus en plus centrale dans la conception et l'autorisation des projets.

Conformément à l'article L. 411.2 du code de l'environnement, une dérogation à la réglementation sur les espèces protégées et de leur biotope peut être accordée (par arrêté préfectoral) selon des conditions de demande et d'instruction définies par l'arrêté du 19 février 2007.

Nos compétences en interne nous permettent de constituer ce dossier :

- ✓ Réalisation des inventaires naturalistes sur tous les compartiments d'espèces, pour un cycle biologique complet
- ✓ Évaluation des incidences du projet sur le milieu naturel
- ✓ Adaptation du projet en concertation avec le maître d'ouvrage, selon la séquence Eviter-Réduire-Compenser
- ✓ Définition des mesures de compensation
- ✓ Recherche de site pour mettre en place ces mesures participation aux recherches foncières pour la sélection des terrains.

### Autorisation environnementale

Depuis le 1er mars 2017, les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale. Celle-ci a pour objectifs de :

- ✓ Simplifier les procédures, en ayant une autorisation unique
- ✓ Avoir une vision globale de tous les enjeux environnementaux
- ✓ Garantir la stabilité et la sécurisation juridique pour les porteurs de projet

Cette autorisation environnementale réunit un certain nombre de documents, parmi lesquels :

- ✓ L'étude d'impact
- ✓ L'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- ✓ La dérogation espèces protégées
- ✓ L'autorisation de défrichement
- ✓ Les travaux en site classé
- ✓ ...

Notre connaissance du contexte réglementaire nous permet de constituer ce type de dossier.





### Enquête publique

De la même façon que les études d'impact, le champ d'application des enquêtes publiques a été réformé par le décret du 29 décembre 2011. Le contenu de ces dossiers est défini à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement. Nous pouvons réaliser ce type de mission pour de nombreux opérations :

- ✓ Infrastructures routières et autoroutières (création ou élargissement de voie, bretelle d'autoroute, giratoire,...),
- ✓ Infrastructures ferroviaires (création ou extension de voie, aménagements de gare,...),
- ✓ Opérations urbaines (programme immobilier, aménagement de quartier,...),
- ✓ ...



### Concertation préalable

La concertation préalable est définie aux articles L.103-2 et R.103-2 du Code l'Urbanisme. Elle a pour but d'associer la population pour certains types de projet, notamment la mise en place de réunions publiques animées par le maître d'ouvrage. Selon les cas, elle peut se superposer aux missions d'étude d'impact et/ou d'enquête publique. Nous proposons nos services pour épauler le pétitionnaire dans la réalisation de cette procédure :

- ✓ Rédaction du dossier de concertation préalable,
- ✓ Participation aux réunions publiques
- ✓ Bilans de réunions publiques,
- ✓ ...





### Evaluation environnementale de documents d'urbanisme

La législation impose l'évaluation environnementale pour certains documents d'urbanisme (PLU et SCOT). Elle nécessite une approche pluridisciplinaire des composantes d'un territoire. Le profil de notre équipe permet de répondre à ces exigences, de manière à satisfaire les différents points de ce type de mission.

- ✓Etat initial de l'environnement du territoire,
- ✓Hiérarchisation des enjeux,
- ✓Analyse des impacts environnementaux du projet, avec un focus sur les parties du territoire amenées à muter (zones AU notamment),
- ✓Propositions d'évitement, de réduction et/ou de compensation des impacts,
- ✓Mise en place d'indicateurs de suivi,
- ✓Analyse des incidences du projet sur les zones Natura 2000,
- ✓...etc.

*Sous-section 2 : Procédure d'enquête pu application du III de l'article L. 11-1.*

*Article R11-3*

*L'exploitant adresse au préfet pour être soumis à l'enq obligation :*

*Lorsque la déclaration d'utilité publique est demandée d'ouvrages :*

*1° Une notice explicative ;*

*2° Le plan de situation ;*

*3° Le plan général des travaux ;*

### Dossiers de DUP

Certains projets nécessitent, pour leur réalisation, une expropriation pour cause d'utilité publique. Pour ce faire, un dossier préalable spécifique doit être réalisé, dit dossier de DUP. Notre équipe se met à disposition pour répondre aux différents chapitres réglementaires, notamment :

- ✓L'enquête parcellaire,
- ✓La notice explicative,
- ✓Le plan de situation,
- ✓Le plan général des travaux,
- ✓Les caractéristiques principales des travaux les plus importants,
- ✓L'appréciation sommaire des dépenses,
- ✓L'étude d'impact,
- ✓La mise en compatibilité des documents d'urbanisme selon les cas,
- ✓...

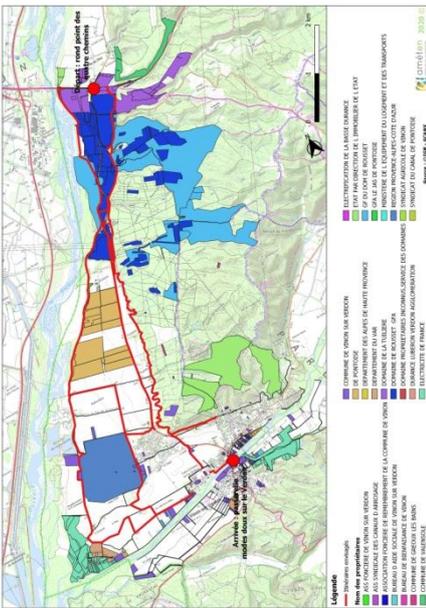




### Etude d'opportunités foncières

Sur ces sujets d'opportunité foncières, AMETEN accompagne les maîtres d'ouvrage pour alimenter leur réflexion et pour contribuer à la réalisation de leurs opérations sous les formes suivantes :

- ✓ Etablissement de politique foncière globale ou sectorielle,
- ✓ Création de SIG Foncier environnement (parcelles vertes, etc.),
- ✓ Etude pour la valorisation foncière (vente, location, projets ENR, etc.) des terrains déjà disponibles (domaine public, domaine privé, délaissés, etc.),
- ✓ Etude des contraintes (pollution des sols, etc.) et des valeurs environnementales (mesures compensatoires, etc.) des terrains utiles ou nécessaires aux projets,
- ✓ Mission d'expertise foncière (identification des états initiaux fonciers, recherches de propriétaires, droits des sols, accessibilité, DR/DICT, etc.),
- ✓ Recherche de terrains ; vérification foncière.



### Dossiers / actes fonciers

Dans le domaine des actes fonciers, AMETEN accompagne les maîtres d'ouvrage et les professionnels fonciers (notaires, géomètres experts, etc.) sur les prestations suivantes :

- ✓ Procédure DUP expropriation (dossier DUP, notification, juge expropriation, etc.) ;
- ✓ Dossier de classement/déclassement au titre du code de la voirie routière ;
- ✓ Dossier d'enquête parcellaire : dossier et procédure complète (notifications, enquête, rapport, etc.)
- ✓ Occupations temporaires : dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire ; négociation des conventions d'occupation temporaire,
- ✓ Etat amiable des lieux amiable,
- ✓ Négociation pour toute occupation, travaux, achat, vente de terrains utiles aux projets (mesures compensatoires zones humides, etc.),
- ✓ Etablissement de plans de gestion, conventions, servitudes / obligations réelles environnementales (ORE),
- ✓ Dossier de déclassement Domaine public -> Domaine privé,
- ✓ Reportings fonciers auprès du maître d'ouvrage.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : LATTES

Parcelle n° : 001 001 01

Surface cadastrale : 10000 m<sup>2</sup>

Surface cadastrale : 10000 m<sup>2</sup>

Date d'édition : 01/01/2020

Service de l'urbanisme et des opérations foncières



**Demande de renseignements pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956**

Service de publicité foncière : LAYVAL 40 RUE MAC-DONALD 13009 LAYVAL CEDEX

**IDENTIFICATION DES PERSONNES** (vous devez signer et apposer votre responsabilité de l'état - art. 9 du décret du 04/01/1951 modifié)

N°	Poste (en abrégé)	Nom (en abrégé)	Prénoms (en abrégé)	Signature	Date et lieu de naissance
1	Personne autorisée				
2					
3					

**DENONCIATION DES ÉMÉRITES** (vous devez signer et apposer votre responsabilité de l'état - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1951 modifié)

N°	Commune (en abrégé)	Émission (nature, date et lieu)	Nature de décision (nature)	Nature de la décision (nature)	Nature de la décision (nature)



### EVALUATION DE L'ENJEU



## Analyse environnementale de site

A l'instar des critères économiques ou techniques, la prise en compte de l'environnement dans la conception des projets revêt un intérêt de plus en plus croissant, tant sur le plan du développement durable que de l'image du maître d'ouvrage. Située en amont des dossiers réglementaires, ce type de mission permet :

- ✓ D'identifier, sur un territoire donné, les enjeux environnementaux,
- ✓ De proposer des secteurs de moindre impact pour l'implantation d'un projet,
- ✓ De comparer différentes variantes d'un projet et les hiérarchiser vis-à-vis de leurs effets potentiels sur l'environnement,
- ✓ De fournir au maître d'ouvrage des premiers éléments sur les dossiers réglementaires nécessaires pour l'autorisation du projet (loi sur l'eau, étude d'impact, enquête publique...),
- ✓ De conseiller le pétitionnaire sur les études spécifiques à prévoir au regard des enjeux identifiés (équivalent d'un cadrage préalable).



## Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

L'environnement, qu'il soit physique ou réglementaire, présente une relative complexité. Nous proposons nos services pour assister et conseiller le maître d'ouvrage pour de nombreux types de missions :



- ✓ Conseils sur les procédures à réaliser pour la réalisation d'un projet,
- ✓ Contrôle externe, relecture de dossiers réalisés par d'autres prestataires du maître d'ouvrage,
- ✓ Création et/ou réalisation de ZAC,
- ✓ Mise en œuvre de labellisation énergétique dans le cadre de constructions immobilières (BBC, Certivéa, BDM...),
- ✓ Réalisation de Bilan Carbone, Agenda 21, Plan Climat Energie Territoire (PCET),...
- ✓ Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), en collaboration avec nos partenaires,
- ✓ Réalisation de formations, colloques,
- ✓ ...

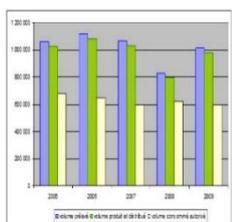
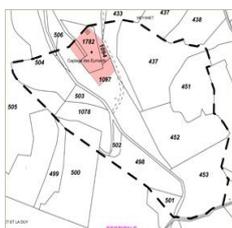


### Dossiers de DUP de captage d'Alimentation en Eau Potable

Selon la législation en vigueur, lorsqu'une collectivité souhaite exploiter un captage en vue d'alimenter en eau potable la population, plusieurs autorisations du préfet sont nécessaires et notamment la déclaration d'utilité publique au titre des articles L1321-2, L1321-10 et L1321-3 à 8 du Code de la Santé Publique et de l'article L215-13 du Code de l'Environnement.

Grâce à notre expérience dans ce domaine, nous pouvons vous proposer une prestation globale, du dossier préalable à la visite de l'hydrogéologue agréé au dossier définitif de DUP préalable à la prise d'un arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection, conformément au rapport de l'hydrogéologue agréé:

- ✓ Visite des captages,
- ✓ Cartographie (plans parcellaires des périmètres de protection immédiate, rapprochée, éloignée); Evaluation économique des travaux nécessaires à la protection des captages (réfection d'ouvrages, clôtures des périmètres de protection...); Bilan entre les besoins et la ressource disponible,
- ✓ Rédaction du dossier préalable à l'enquête d'utilité publique des captages,
- ✓ Suivi du dossier auprès de l'Agence Régionale de Santé et concertation.



### Suivi d'eaux souterraines, superficielles et milieux aquatiques

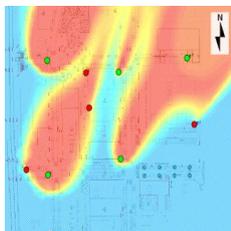
Le suivi des eaux souterraines et superficielles peut être demandé dans le cadre:

- ✓ De travaux d'infrastructures routières ou autoroutières
- ✓ De contrôle de la qualité de l'eau au droit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (arrêté du 02/02/1998)
- ✓ Du suivi de la qualité de l'eau d'un bassin versant
- ✓ ...

Nous pouvons réaliser le suivi des eaux souterraines, superficielles et milieux aquatiques:

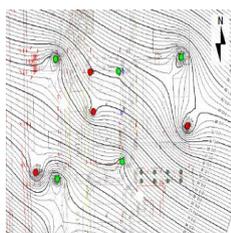
- ✓ Suivi qualitatif: analyses physico-chimiques *in situ* au moyen de sondes multi-paramètres (pH, conductivité, température, Oxygène dissous); prélèvements d'eau et conditionnement pour analyses en laboratoire accrédité (analyse physico-chimiques, bactériologique); suivi eutrophisation; analyse biologique (IBGN et IBD).
- ✓ Suivi quantitatif: mesures piézométriques, mesures de débits de sources ou de cours d'eau, instrumentation, suivi de paramètres (pH, conductivité, température, turbidité...)
- ✓ Suivi qualitatif sur sédiments: prélèvements à la benne et carottage.
- ✓ Comparaison des résultats avec la réglementation en vigueur et analyse de l'évolution des paramètres au cours du suivi.





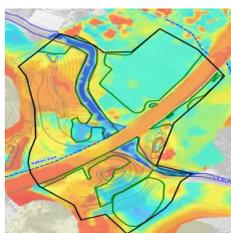
### Géothermie sur eau de nappe

La géothermie dite de « très basse énergie » consiste en l'exploitation d'une ressource présentant une température inférieure à 30°C. Elle nécessite la mise en œuvre de pompes à chaleur qui prélèvent l'énergie à basse température du sol ou de l'eau souterraine dans le but de chauffer ou de refroidir un bâtiment. Un système de géothermie sur eau de nappe nécessite la réalisation d'une étude spécifique préalable, afin de garantir les potentialités de la ressource en termes quantitatifs et qualitatifs, permettant sa mise en place. Elle consiste notamment en:



- ✓ La synthèse des données disponibles préexistantes sur la géologie et l'hydrogéologie du secteur et l'enquête des installations avoisinantes de prélèvements et/ou rejet dans la nappe,
- ✓ La réalisation d'études spécifiques (géophysique),
- ✓ La mise en place de piézomètres, la réalisation de forages d'essais et d'essais de pompage,
- ✓ La modélisation thermique et/ou hydrodynamique du projet
- ✓ Les démarches réglementaires (dossier Loi sur l'eau)
- ✓ ...

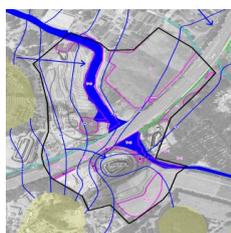
### Fonctionnement hydrologique de zones humides



Les zones humides (tourbières, marais, prairies humides...) sont des milieux fragiles. Elles ont des fonctions importantes dans le maintien de la biodiversité, le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau, le stockage et la régulation des eaux... Dans le cadre de la mise en place d'un plan de gestion, ou lorsqu'un projet est prévu au droit ou à proximité, il est nécessaire de connaître l'origine et le fonctionnement de celles-ci afin de les préserver ou de mettre en place un plan de gestion adapté.



Grace à notre expérience dans ce domaine, nous pouvons vous proposer:



- ✓ L'instrumentation du site (mise en place de piézomètres, de sondes de mesures,...) ou la préconisation d'études spécifiques préalables, en fonction des besoins de l'étude
- ✓ La réalisation de campagnes de sondages et de mesures qualitatives et quantitative sur eaux souterraines et superficielles,
- ✓ La définition du (des) mode(s) d'alimentation et des exutoire du site et, *in fine*, la définition du fonctionnement hydrologique du site,
- ✓ L'évaluation des impacts d'un projet sur les alimentations en eau du site,
- ✓ Des mesures et actions visant à protéger le site.



### Etudes diagnostics préliminaires à la réhabilitation de sites et assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou Maîtrise d'Oeuvre de chantier de dépollution

Dans le cadre des opérations de requalifications foncières de sites pouvant avoir un fort passif environnemental, nous mettons en place une démarche environnementale conforme à la Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'Avril 2017. Dans le respect des exigences de la norme AFNOR NF X 31 620 « Prestations de services relatives aux sites et sols pollués », et grâce à notre expérience dans ce domaine, nous pouvons vous proposer les missions globales normalisées suivantes :

- ✓ LEVE : Levée de doute pour savoir si un site relève ou non de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués.
- ✓ INFOS : Réalisation des études historiques, documentaires et de vulnérabilité afin d'élaborer un schéma conceptuel et, le cas échéant, un programme prévisionnel d'investigations.
- ✓ DIAG : Mise en œuvre d'un programme d'investigations et interprétation des résultats.
- ✓ PG : Plan de gestion dans le cadre d'un projet de réhabilitation ou d'aménagement d'un site.
- ✓ IEM : Interprétation de l'Etat des Milieux.
- ✓ SUIVI : Surveillance environnementale.
- ✓ CONT : Contrôle : de la mise en œuvre du programme d'investigation ou de Surveillance / de la mise en œuvre des mesures de gestion.
- ✓ BQ : Bilan quadriennal.
- ✓ XPER : Expertise dans le domaine des sites et sols pollués.
- ✓ VERIF : Vérifications en vue d'évaluer le passif environnemental lors d'un projet d'acquisition d'une entreprise.
- ✓ AMO Etudes et Travaux : Assistance à maîtrise d'ouvrage en phase Etudes et en phase Travaux.
- ✓ MOE : Maîtrise d'œuvre des travaux des dépollution / réhabilitation.
- ✓ ATTES-ALUR : Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement (correspond à la pièce PC 16-5 ou PC 16-6 de la demande de permis de construire et à la pièce PA16-2 des permis d'aménager).
- ✓ ATTES-SECUR : Attestation garantissant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des installations mises à l'arrêt définitif (articles L.512-6-1, L.512-7-6 et L.512-12-1 du code de l'environnement)

Ces prestations font appel aux prestations élémentaires Axxx et Bxxx définies aux Normes NFX 31 620 - 2 et - 3 définissant les exigences applicables dans le domaine des prestations d'études, d'assistance et de contrôle, ainsi que dans le domaine des prestations

Les antennes de Grenoble, Annecy et Lyon d'AMETEN sont certifiées par le LNE :

- selon la démarche volontairement LNE Sites et sols pollués, attestant de la conformité de nos prestations avec les exigences définies dans le référentiel de certification et celles des normes françaises de référence NF X 31-620 parties 1 & 2 relatives aux Sites et Sols Pollués,
- réglementairement selon l'arrêté ministériel du 09 février 2022, permettant de délivrer les attestations ATTES-ALUR démontrant la prise en compte des mesures de gestions de la pollution dans la conception des projets immobiliers.
- réglementairement selon l'arrêté ministériel du 09 février 2022, permettant de délivrer les attestations ATTES-SECUR démontrant la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des installations classées pour la protection de l'environnement mises à l'arrêt définitif.





### Caractérisation et études du devenir de sédiments dans le cadre d'opérations de curage ou d'entretien de cours d'eau, plans d'eau ou fleuves et voies navigables



Dans le cadre des opérations d'entretien de cours ou de plan d'eau, de dragage des cours d'eau navigables, la réglementation française impose de caractériser les matériaux en vue de définir leur destination à l'issue de l'opération de curage/dragage. Nous réalisons les prélèvements d'eaux et de sédiments, les mesures in situ, le conditionnement et l'acheminement vers un laboratoire agréé par le Ministère de l'Environnement pour analyses.

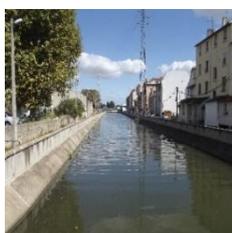
Grâce à notre expérience dans ce domaine et équipés de matériel adapté, nous pouvons vous proposer :



- ✓ L'intervention sur site à partir d'une embarcation pour réalisation d'échantillons de sédiment par carottage sur 2 m d'épaisseur et sous 2 à 10 m d'eau,
- ✓ Les prélèvements de pleine eau par bouteille à déclenchement,
- ✓ Les mesures in situ des paramètres Oxygène dissous, Pourcentage de Saturation, Température, pH et conductivité, Coordonnées GPS,
- ✓ Le conditionnement des échantillons en flacons adaptés aux paramètres recherchés,
- ✓ Les analyses en laboratoire agréé sur sédiment, eau interstitielle et pleine eau.



Notre société dispose du matériel suivant:

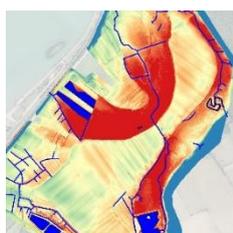
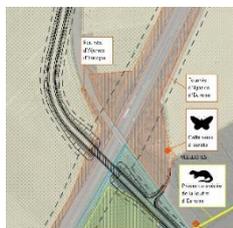


- ✓ Un bateau type ZODIAC avec un moteur électrique ou thermique (5cv); Possibilité d'utiliser un bateau semi rigide de types ZODIAC ou LOMAC à poste de pilotage excentré avec un moteur de 60 cv,
- ✓ Le positionnement par GPS,
- ✓ Une benne ECKMANN pour les prélèvements superficiels du sédiment, sur les 10 à 20 premiers centimètres,
- ✓ Un carottier de type EIJELKAMP. Il peut prélever des sédiments sur une épaisseur de 2 m à l'aide d'un piston fermé de 2 m de long. Ce carottier est monté sur des rallonges de 1 m de long chacune. En fonction des conditions de prélèvement (hauteur de la lame d'eau), le carottier est monté sur une succession de tiges pouvant aller jusqu'à 8 m de longueur,
- ✓ Des appareils de mesures : Oxythermomètre - pH - Conductimètre WTW & HANNA. Ils permettent des mesures in situ du pH, de la conductivité, de l'oxygène dissous et du pourcentage de saturation,
- ✓ Une bouteille à déclenchement pour prélèvements en pleine eau.





### Cartographie / SIG



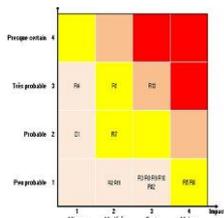
Traduire les données environnementales fait partie de nos objectifs pour faciliter la passerelle entre le domaine scientifique et le public. Les systèmes d'informations géographiques, plus connus sous l'acronyme SIG, constituent un outil particulièrement efficace. Ils permettent notamment de :

- ✓ Cartographier, représenter et communiquer des informations géographiques auprès du public, élus, services de l'Etat,...
- ✓ Calculer des surfaces, distances, périmètres
- ✓ Localiser des données au sein d'un territoire
- ✓ Superposer des informations de nature diverse
- ✓ Comparer des éléments entre eux
- ✓ Aider à la décision pour retenir ou écarter des scénarii
- ✓ Interpréter de manière chiffrée ou spatialisée des informations
- ✓ Faire parler des données topographiques telles que le LIDAR

Nous utilisons principalement le logiciel open-source Qgis, lequel dispose de nombreuses fonctionnalités permettant de donner une valeur ajoutée à nos études.



### Suivi environnemental en phase chantier



Pour répondre à la demande grandissante des maîtres d'ouvrages de réaliser un suivi écologique de leur chantier, nous leur proposons un suivi de la préparation jusqu'à la livraison des chantiers :

- ✓ Réalisation de notices environnementales de chantier (ou PGRE) à insérer aux Dossiers de Consultation des entreprises
- ✓ Evaluation des mémoires techniques des entreprises consultées
- ✓ Analyse de la conformité des documents produits avec les exigences du marché
- ✓ Sensibilisation des intervenants
- ✓ Réalisation de visites régulières de chantier et suivi des écarts
- ✓ Participation aux visites de chantier et assistance technique du maître d'ouvrage sur la partie environnementale
- ✓ Réalisations de missions spécifiques (contrôles de la qualité des eaux, gestion d'espèces envahissantes, vérification de présence de chiroptères, pose de filets amphibiens..)
- ✓ Rédaction de bilans environnementaux des chantiers, pistes d'amélioration.





### Expertises naturalistes et dossiers réglementaires

Notre équipe est composée de spécialistes en matière de biodiversité, permettant d'intégrer cette composante dans l'ensemble des prestations que nous réalisons. Nous sommes à même de réaliser les missions suivantes :

- ✓ Diagnostic écologique
- ✓ VNEI (Volet Nature de l'Etude d'Impact)
- ✓ Evaluation des incidences au titre de Natura 2000
- ✓ Dossier de dérogation espèces protégées
- ✓ Plan de gestion de sites naturels
- ✓ Document de planification territoriale (PLU, SCOT...)
- ✓ Suivi naturaliste (études spécifiques, suivi des mesures en phase chantier...)
- ✓ Délimitation de zone humide, incluant les relevés botanistes
- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage





améten  
expertises environnementales



ILS NOUS FONT CONFIANCE

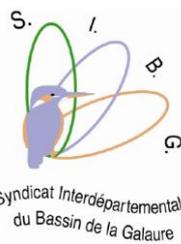
# Présentation de nos activités

ILS NOUS FONT CONFIANCE



améten

expertises environnementales



# Présentation de nos activités

ILS NOUS FONT CONFIANCE



améten

expertises environnementales





améten  
expertises environnementales



## NOS COORDONNÉES



Antenne Grand Ouest

Antenne de Lyon

Antenne des Pays de Savoie

Antenne Atlantique

Siège de Grenoble

Antenne Méditerranée

## Siège de Grenoble

80 avenue Jean Jaurès  
38320 EYBENS  
04.38.92.10.41

[grenoble@ameten.fr](mailto:grenoble@ameten.fr)

Responsable :  
Audrey MERLE

## Antenne des Pays de Savoie

9 rue du Vieux Moulin  
74 960 ANNECY

[annecy@ameten.fr](mailto:annecy@ameten.fr)

Responsable :  
Alicia MERMILLOD-BLONDIN

## Antenne de Lyon

13 rue Gilbert  
69002 LYON  
04.22.91.49.49

[lyon@ameten.fr](mailto:lyon@ameten.fr)

Responsable :  
Delphine PAYS

## Antenne Atlantique

1 Chemin de Marticot  
33610 CESTAS  
09.62.60.22.59

[bordeaux@ameten.fr](mailto:bordeaux@ameten.fr)

Responsable :  
Samuel MAURICE

## Antenne Grand Ouest

54 rue des Hauts Pavés  
44000 NANTES

[nantes@ameten.fr](mailto:nantes@ameten.fr)

Responsable :  
Stéphanie KILLIAN

## Antenne Méditerranée

190 rue Topaze  
13510 EGUILLES

[aix@ameten.fr](mailto:aix@ameten.fr)

Responsable :  
Dylann ANGELIN

[www.ameten.fr](http://www.ameten.fr)



### Informations légales et pratiques :

Code APE : 7112B – Ingénierie, études techniques  
Catégorie juridique : Société par actions simplifiée (SAS)  
TVA Intracommunautaire : FR33793778846  
SIRET : 793 778 846 00022  
Capital : 15 000 €

